



**Cahiers d'histoire**

44-3 | 1999  
Varia

---

Frédéric CHAUVAUD et Jacques-Guy PETIT [dir.],  
*L'histoire contemporaine et les usages des archives  
judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion,  
1998, 490 p.

Olivier Faure



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/ch/277>  
ISSN : 1777-5264

**Éditeur**

Comité historique du Centre-Est

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 1999  
ISSN : 0008-008X

**Référence électronique**

Olivier Faure, « Frédéric CHAUVAUD et Jacques-Guy PETIT [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion, 1998, 490 p. », *Cahiers d'histoire* [En ligne], 44-3 | 1999, mis en ligne le 13 mai 2009, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ch/277>

---

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Tous droits réservés

---

*Frédéric CHAUVAUD et Jacques-Guy  
PETIT [dir.], L'histoire  
contemporaine et les usages des  
archives judiciaires (1800-1939),  
Paris, Honoré Champion, 1998, 490 p.*

Olivier Faure

---

- 1 Présentation austère, volume imposant, éditeur (Honoré Champion) et imprimeur (Slatkine) aussi prestigieux qu'antiques, appartenance à la collection "histoire et archives" de la société des amis des archives de France, toutes les apparences de l'érudition pesante et ennuyeuse plaident contre le livre. Certes, le nom des directeurs, pionniers de l'histoire carcérale et judiciaire, rassure de même que les noms des contributeurs et le titre. La lecture, même si on la mène de façon exhaustive et continue, (ce qui n'est pas requis, sauf de l'auteur du compte rendu) est non seulement facile mais souvent passionnante. Outre quelques articles techniques sur la description et le classement des fonds en France et aussi en Belgique, on découvre l'infinie richesse des archives judiciaires et les multiples sujets qu'elles peuvent encore receler. Si les historiens ont déjà largement utilisé les archives judiciaires ils n'ont au maximum puisé que dans le tiers de leurs insondables richesses. En effet, la justice civile qui fournit les trois quarts des affaires n'a pratiquement pas été explorée, ni par les juristes, ni par les historiens. Ces procédures civiles sont pourtant essentielles pour pénétrer le secret des familles (demandes de dispense pour mariages consanguins, corrections paternelles, déchéance de l'autorité parentale et tribunaux d'enfants), connaître les conflits sociaux (arbitrage des juges de paix, jugements des prud'hommes), les conditions de travail (procédures relatives aux accidents du travail), l'activité économique (grâce aux tribunaux de commerce) au-delà des créations de sociétés et des faillites déjà partiellement étudiées. Un deuxième chantier, à la fois plus restreint et mieux exploré attend les chercheurs, celui de l'administration de la justice et de la société judiciaire.

Dossiers de carrière, discours solennels de rentrée des cours permettent de bien connaître les magistrats et leurs univers mental et politique. Derrière eux, il n'y a pas seulement les avocats déjà moins connus mais la grande armée des juges de paix, non professionnels avant 1918 et pas totalement en 1943 (20 % de sans diplômes à cette date), les bataillons d'huissiers, de commissaires priseurs, de liquidateurs judiciaires, d'huissiers, de greffiers. Sans être, peut-être aussi fourni que l'Ancien régime, le monde judiciaire et ses marges est particulièrement fourni à la période contemporaine. On soupçonne que son existence et ses ramifications n'ont pas été sans effet sur l'ensemble de la société et de ses comportements. Reste enfin d'autres pistes, juste évoquées, sur la justice coloniale, la répression de la délinquance économique, de la consommation de stupéfiants. Bref, le livre devrait déjà être une bible pour tout directeur de recherche en mal de sujets neufs.

- 2 Le deuxième point fort de cette collection de trente communications est constitué par les réflexions critiques convergentes portées sur les archives judiciaires et policières. En effet ces dernières apparaissent au moins une fois sous la plume de Jean-Marc Berlière à propos des archives des renseignements généraux français de l'Entre-deux-guerres tout récemment récupérées à Moscou. Ces archives sont exemplaires et le commentaire qu'en fait Berlière l'est tout autant. Non triées, par la force des choses, ces archives témoignent essentiellement des méthodes de la police dont on s'aperçoit combien elles sont artisanales et peu élaborées. Les renseignements généraux prennent tout (l'infime et l'infâme), ne rejettent rien, ne commentent pas, ne synthétisent guère. Aussi, ces archives offrent un témoignage beaucoup plus fiable sur les hommes et les méthodes de la police que sur les individus et les activités sur lesquels elles sont censées informer. Évidente dans ce cas, la mise en garde s'applique à toutes les archives policières et judiciaires. Celles-ci ne témoignent jamais d'une réalité ou d'un comportement, la délinquance, mais uniquement de ce qui est à un moment donné juridiquement qualifié comme tel, poursuivi, connu et puni. Entre l'acte commis et celui qui arrive devant le tribunal, le décalage peut être grand mais il est par définition impossible à connaître. Certes, la mise en garde peut paraître banale mais on ne peut oublier qu'il n'y a pas si longtemps nous (les historiens) établissions des tableaux de la délinquance à partir des tribunaux et de la misère à partir des hôpitaux comme si ces deux institutions n'opéraient aucun filtrage. Ces souvenirs récents devraient amener à beaucoup de modestie, d'autant plus que la tentation est toujours forte de puiser dans les archives de la police et de la justice autre chose que ce qu'elles peuvent donner.
- 3 En effet, elles permettent de jeter des regards sur les sujets qui intéressent de plus en plus les historiens. Les dossiers d'assises, par exemple, sont une véritable mine d'informations ethnologiques au détour des témoignages. Au travers de ceux-là on accède au quotidien, on pénètre les intérieurs, on suit les gens sur les chemins, on entend ce qu'ils entendaient, on voit les paysages et les ateliers s'animer. Au delà, comme l'a montré Anne-Marie Sohn, on peut aussi pénétrer l'intimité des individus et apercevoir jusqu'à leurs fantasmes. Ce foisonnement peut conduire au vertige et l'esprit critique risque de s'affadir au point que l'on peut en arriver à considérer inconsciemment le témoignage comme un reflet brut d'une réalité non recomposée et les cas comme statistiquement représentatifs d'une réalité générale. Nombre de communications insistent sur le rôle des stratégies menées par les témoins, les plaignants et les accusés devant les tribunaux et invitent à toujours avoir présent à l'esprit cette dimension face aux documents. Plus encore, plusieurs textes mettent en lumière l'instrumentalisation de la justice par la

population, que ce soit au civil ou en matière de vagabondage des enfants. Cette hypothèse invite à ne plus voir la justice uniquement comme un instrument aux mains des classes dirigeantes pour dresser, civiliser et normaliser les " classes laborieuses ", mais à la considérer comme un théâtre de la vie sociale qui contribue à organiser cette dernière.